



Lycée sans tabac : merci DNF

Rubrique : actualités - Date : jeudi 15 mai 2003

A l'occasion de la commission hygiène et sécurité de mon établissement SUITE Depuis le 9 avril dernier date de la dernière réunion du CHS, dont je vous ai déjà fait un bref récit, je n'ai eu aucune nouvelle, pas de compte rendu, pas de mise en place des Zones définies enfin bref pas d'avancement jusqu'au jeudi 15 à midi lorsque je reçois une convocation pour le soir même. Cette convocation disait : Afin de définir les modalités d'application de la Loi Evin, à l'intérieur de l'EPL de xxxxxx, conformément à l'avis de la Commission Hygiène et sécurité. Toute personne intéressée est cordialement invitée.

Le soir après mes cours je me rends donc à cette réunion et stupeur, malgré l'invitation, aucun élève fumeur ! seul deux ATOSS fumeurs présents sur la dizaine de personnes. Je me rends donc dans la cour du lycée et récupère avec du mal deux fumeurs pour le débat. La réunion commence tendue avec une Directrice déçue du manque d'intérêt et des fumeurs mal à l'aise. Fin de réunion 1 heures plus tard avec une conclusion sans appel, grâce à des fumeurs totalement et heureusement désarmés par la loi. La mise en application se fera dès que possible (sous deux semaines) et non pas à la rentrée scolaire de septembre :

Mise en place des pictogrammes a l'entrée de l'établissement, et sur chaque porte d'entré de locaux.

Retrait de tous les cendriers de l'établissement et leur regroupement sur la Zone fumeur.

Mise en place d'une zone fumeur d'environ 400m² sur les 44 HA que compte l'établissement. Devront s'y rendre les élèves fumeurs, les ATOS, les agents administratifs et les professeurs.

La finalité sera un Lycée sans TABAC.

Ce témoignage doit servir d'exemple a tous ceux qui on peur de faire valoir leurs droit ! L'on ne pourra jamais vous reprocher de faire votre devoir de citoyen et de vous protéger contre le tabagisme.

Merci à DNF.

Nicolas 19 ans.